

Grand Poitiers Communauté urbaine



GRANDS PROJETS

Agriculture locale : et si vous deveniez coopérateur investisseur solidaire de la Ceinture Verte ?

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Grand Poitiers, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif passe d'être créée pour permettre l'installation de fermes maraîchères sur le territoire. Un projet en faveur durable, dans lequel chaque habitante et habitant peut investir !

Publié le 03 février 2023

Envie de produits locaux et de qualité dans votre assiette ? Devenez coopérateur et investisseur solidaire !

Pour soutenir ce projet, vous pouvez devenir **coopérateur et investisseur solidaire** de la **SCIC La Ceinture Verte**. Pour cela, rien de plus simple : il vous suffit de vous rendre sur

Centre Vienne - La Ceinture Verte (<https://www.laceintureverte.fr/centre-vienne>)

et de **prendre une part dans la société** (à partir de 100 €). En plus de permettre l'**installation de fermes maraîchères** sur le territoire, cet investissement vous permettra de **bénéficier d'une défiscalisation** de 25 % !

L'**objectif** est d'atteindre **200 000 €** pour la tenue d'une **assemblée générale constitutive en février**, au cours de laquelle la **création de la coopérative** sera entérinée. La Ceinture Verte Centre Vienne sera une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) par actions simplifiées à capital variable. Ce sera la **sixième** créée sur ce modèle **en France**. D'autres projets du même type ont déjà vu le jour notamment à Limoges où plus de la moitié des coopérateurs sont des habitants.



Intéressés ? Participez à la levée de fonds

Centre Vienne - La Ceinture Verte (<https://www.laceintureverte.fr/centre-vienne>)

!

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Madame Élodie BLANCHARD, Directrice de La Ceinture Verte :
elodie.blanchard@laceintureverte.fr
ou 07 63 13 25 76.

Relocalisation de la production légumière, installation de fermes maraîchères

Un projet inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

L'**agriculture locale** est largement **déficitaire en production de légumes** alors même que la **demande** des consommateurs en produits locaux de qualité ne cesse de **croître**. L'enjeu pour Grand Poitiers Communauté urbaine est de **réduire notre dépendance à des denrées importées** d'autres régions pour accroître la capacité de notre territoire à **résister à des crises** de diverses natures. Une manière de garantir à nos habitants « *une alimentation saine, durable et accessible à tous* ».

C'est dans cette optique que fut adopté en **décembre 2021** le

Projet Alimentaire Territorial (PAT) (<https://www.grandpoitiers.fr/grands-projets/projet-alimentaire-territorial/quest-ce-que-le-projet-alimentaire-territorial>)

. Il vise en particulier à **relocaliser la production légumière** tout en :

- > préservant du **foncier agricole**
- > en favorisant l'**installation de maraîchers**
- > en confortant **des circuits courts**

La Ceinture Verte Centre Vienne, pour installer des fermes maraîchères dans le département

Dans ce contexte, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) - La Ceinture Verte - permettra l'installation de fermes maraîchères sur le territoire de Grand Poitiers.

<https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/agriculture-locale-et-si-vous-deveniez-coopereur-et-investisseur-solidaire-de-la-ceinture-verte-35206?>

Une SCIC, kesako ?

Une **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)** est une **entreprise coopérative**, c'est à dire qu'elle associe des personnes physiques ou morales autour d'un **projet commun** d'intérêt général.

Au vu des objectifs du PAT, la création de cet outil permettra de **fédérer les acteurs locaux** de l'agriculture, les **citoyens**, les **associations** et les **entreprises** qui sont prêts à **participer au capital** et au **pilotage de cet outil** au service de la relocalisation de notre alimentation.

La **gouvernance** de la SCIC La Ceinture verte sera ainsi **plurielle**. Les décisions seront prises selon différents collèges de vote (« Fondateurs », « Partenaires », « Producteurs », « Collectivités », « Investisseurs solidaires ») et selon le principe « une personne = une voix ». Cela signifie notamment que les **maraîchers** resteront **indépendants**, tout en étant membres de la SCIC et en participant à sa gouvernance.

En pratique, ça permet quoi ?

Pour **relocaliser** une partie des **besoins du territoire en légumes**, l'accès au **foncier** est le nerf de la guerre. Grâce à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif, La Ceinture Verte pourra :

- > **acquérir et louer des terrains** et des **moyens de production** maraîchère
- > fournir un **accompagnement technique** aux candidats à l'installation

Un **premier projet est à l'étude**, sur des terrains appartenant à **Grand Poitiers** dans la **Zone d'Activités Économiques (ZAE) Aliénor d'Aquitaine**, pour l'installation de **trois exploitations dès 2024**. D'autres sites seront étudiés au regard des contraintes spécifiques au maraîchage.

L'objectif est d'installer une **vingtaine de fermes maraîchères** dans les prochaines années, à l'échelle du département de la Vienne, de manière à ce que les agriculteurs puissent produire une **alimentation locale de qualité**, pour nourrir durablement le territoire.

Si aujourd'hui de **nombreux acteurs locaux** (Grand Poitiers Communauté urbaine, les Communautés de communes du Haut Poitou et des Vallées du Clain, d'autres acteurs du monde de l'agriculture comme la chambre d'agriculture de la Vienne) sont déjà **engagés** dans le projet et participent financièrement à la création de la SCIC,

le projet a également besoin de votre soutien (<https://www.laceintureverte.fr/centre-vienne>)

!

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30